

COMPTE JOINT : LE CONTRAT ÉCRIT EST OBLIGATOIRE

Category: [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Nous avons à gérer des litiges nés du fonctionnement des comptes joints surtout en cas de séparation.

La cour de cassation, par un arrêt du 8 mars 2017, a apporté une précision importante. La banque a l'obligation de faire signer un contrat pour celui-ci soit valide juridiquement. A défaut, vous pouvez contester les dettes nées après la séparation.

Nous publions l'arrêt : [L'arrêt de la Cour de cassation 15-350 du 8 mars 2017](#)

